

## PROCESSUS RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ SPS DE L'OMC SUR LES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CANADA

La communication ci-après, reçue le 8 juin 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

---

Le Canada propose que les activités du Groupe de travail du Comité SPS sur les procédures d'homologation, qui font partie du cinquième examen, commencent après la réunion du Comité SPS de juin 2020. Afin d'amorcer la mise en œuvre de ces travaux, le Canada propose le processus suivant.

#### 1 NOM DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Groupe de travail du Comité SPS sur les procédures d'homologation

#### 2 FONCTION ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS AU COMITÉ

2. Le Groupe de travail fonctionnera essentiellement par voie électronique. Le Groupe de travail se réunira également en marge des réunions du Comité SPS, en présentiel ou à distance, selon que le Comité SPS se réunira lui-même en présentiel ou à distance.
3. Le(s) responsable(s) du Groupe de travail rendront compte de ses travaux lors des réunions formelles et informelles du Comité SPS afin de tenir celui-ci informé de ses discussions.

#### 3 PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ

4. Le Groupe de travail sera ouvert à la participation de tous les Membres de l'OMC et observateurs. Le Groupe de travail doit désigner parmi ses Membres un ou plusieurs "responsables" neutres qui seront chargés de superviser et de faciliter le travail du Groupe. Le Canada a fait part de son souhait de faire office de responsable. Les Membres et observateurs qui souhaitent participer au Groupe de travail, ainsi que les Membres intéressés par un rôle de responsable, doivent communiquer leur adresse électronique de contact au Secrétariat ([spscommittee@wto.org](mailto:spscommittee@wto.org)) au plus tard un mois après la réunion du Comité SPS destinée à lancer le Groupe de travail.
5. Tous les Membres et observateurs ayant fait part de leur intérêt à l'égard du Groupe de travail seront inscrits sur une liste de diffusion qui sera distribuée au(x) responsable(s) du Groupe deux jours ouvrables suivant la date limite pour en faire partie.

#### 4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

6. Le Groupe de travail pourrait examiner les sujets suivants:
  - a) Les principales difficultés associées aux procédures d'homologation qui ont une incidence sur le commerce international et les difficultés que le Comité devrait s'efforcer de résoudre.

- b) Les principes relatifs aux procédures d'approbation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire du Membre importateur qu'il juge approprié et le rôle du Comité dans la mise en évidence de ces principes.
- c) Les outils disponibles et les pratiques exemplaires pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS en ce qui concerne les procédures d'homologation.
- d) Les autres questions soulevées par les membres du Groupe de travail au cours de ses réunions.

7. Enfin, à la suite de l'examen des sujets a) à d), le Groupe de travail examinera le sujet e), à savoir les travaux que le Comité pourrait mener à l'avenir sur les procédures d'homologation.

8. À l'issue de ses discussions, le Groupe de travail présentera un rapport écrit au Comité.

## 5 LANGUE

9. Le processus et la liaison avec les membres du Groupe de travail effectués en anglais. Le Secrétariat pourra apporter une aide à la traduction des observations et des propositions, si demande lui en est faite.

## 6 CALENDRIER PROPOSÉ ET ÉTAPES SUIVANTES<sup>1</sup>

10. Les échéances proposées pour le processus envisagé est le suivant: le Groupe de travail achèvera ses travaux lors de la réunion du Comité SPS qui se tiendra après trois séries de discussions (menées dans le cadre de trois réunions du Comité SPS), à moins que le Groupe de travail et le Comité ne soient convenus de prolonger les délais impartis au Groupe de travail. Si ces derniers sont prolongés, on publiera un calendrier révisé et les étapes suivantes.

11. Première série (période située entre la réunion du Comité SPS qui lancera le Groupe de travail et la prochaine réunion du Comité SPS):

- a) les Membres et les observateurs intéressés à faire partie du Groupe de travail sont invités à communiquer au Secrétariat les coordonnées de leurs points de contact au plus tard un mois après la réunion du Comité SPS qui lancera le Groupe de travail;
- b) le Secrétariat fournira au(x) responsable(s) et à tous les participants la liste des adresses électroniques des Membres et observateurs intéressés dans les deux jours ouvrables à compter du délai qui leur est imparti pour se joindre au Groupe de travail;
- c) les membres du Groupe de travail soumettront des propositions écrites concernant les sujets a) à d) au(x) responsable(s) et au Secrétariat, au plus tard quatre semaines après le délai qui leur est imparti pour se joindre au Groupe de travail;
- d) le ou les responsables élaboreront un document écrit regroupant les contributions reçues qui sera distribué à tous les membres du Groupe de travail pour leur permettre de formuler des observations, au plus tard quatre semaines après la date limite de présentation des propositions écrites;
- e) le ou les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les membres du Groupe de travail au plus tard deux semaines après la date limite pour la présentation d'observations;
- f) une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS, au cours de laquelle les membres du Groupe discuteront du document révisé;
- g) le ou les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS afin de donner aux Membres la possibilité d'examiner les travaux du Groupe;
- h) le ou les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion informelle du Comité SPS à la réunion formelle du Comité SPS, selon qu'il conviendra.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que le calendrier et les étapes suivantes pourront être révisés par le Groupe de travail, selon qu'il conviendra.

12. Deuxième série (période située entre la prochaine réunion du Comité SPS et la deuxième réunion du Comité SPS) et troisième série (période située entre la deuxième réunion du Comité SPS et la troisième réunion du Comité SPS).

13. La forme des deuxième et troisième séries de discussions restera sensiblement la même que celle de la première série.

14. Outre les étapes de la première série, les renseignements reçus lors des réunions informelles et formelles du Comité SPS à la fin de la série précédente seront intégrés. Selon qu'il conviendra, le ou les responsables identifieront les thèmes et notions clés, élaboreront des questions à soumettre à l'examen du Groupe de travail et recenseront les lacunes en matière de renseignements.

15. Au cours de la troisième série de discussions, le Groupe de travail examinera également les travaux que le Comité pourrait mener à l'avenir sur les procédures d'homologation. La troisième série se terminera par la réunion formelle du Comité SPS, qui décidera s'il convient de mettre fin aux réunions du Groupe de travail ou de les poursuivre.

---